

LA FRANCE ET L'OTAN

OTAN ET TRAITÉ DE LISBONNE : LA FRANCE CHOISIT L'ALIGNEMENT ATLANTISTE

MARDI, lors de la séance à l'Assemblée nationale, 329 députés contre 238 ont accepté le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN.

Pour faire taire les récalcitrants du groupe UMP, peu disposés au retour total à l'OTAN, le gouvernement avait choisi de poser la question de confiance sur l'ensemble de la politique étrangère et non sur la seule question de l'OTAN. Cédant aux pressions, seuls 9 députés UMP n'ont pas pris au vote, un seul a voté contre.

Ont voté contre les députés socialistes et radicaux, communistes et parti de gauche, les Verts, les deux députés du Modem ainsi que le dissident UMP Dupont-Aignan.

Le débat qui avait été réclamé par l'opposition, avait été voulu aussi par N. Sarkozy qui, ainsi, non seulement ressoude l'unité de son parti mais veut montrer à l'opinion publique que ce choix n'est pas uniquement le sien.

C'est pourtant le président de la République qui a annoncé le premier ce retour, sans demander l'avis de la représentation nationale en choisissant des capitales étrangères pour proclamer ses intentions : à Londres en janvier 2008 devant le Parlement britannique, tout en assurant son amitié à Gordon Brown, à Bucarest en septembre 2008 lors de la conférence de l'OTAN, où il promettait l'envoi supplémentaire de 700 soldats en Afghanistan.

Le 11 mars, à la Fondation pour la recherche stratégique, N. Sarkozy, officialise le retour de la France dans le commandement intégré de l'OTAN en justifiant cette décision. À cette même réunion, le secrétaire général Jeep de Hoop Scheffer annonçait les principes et raisons du «nouveau concept stratégique» de l'OTAN qui sera débattu au prochain sommet de Strasbourg le 4 avril prochain, marquant le 60ème anniversaire de l'Alliance atlantique.

Les opposants à ce retour du commandement intégré de l'OTAN ont exposé les raisons de leur opposition mais seuls les communistes ont réclamé un référendum sur une question qui met en cause l'indépendance de la France, l'originalité de la politique extérieure française. Comme en 1949, les communistes ont dénoncé une organisation qui met en danger la paix mondiale contre l'avis de l'ensemble des autres partis politiques, gaullistes compris.

1949 : la France dit oui à l'OTAN

Dès 1946, se développe la propagande anti-soviétique qui marque la guerre froide. Le pacte atlantique signé à Washington le 4 avril 1949 marque l'aboutissement de la volonté américaine d'organiser la défense du «monde libre».

Dès 1947, l'adoption officielle de la politique du «containment» du communisme, la création de la CIA et d'un conseil national de sécurité destiné à coordonner les aspects économiques et militaires de la diplomatie américaine marquent la détermination des États-Unis à assurer l'ordre mondial face à la «menace communiste».

Parallèlement, en Europe des gou-

vernements prennent des initiatives allant dans le même sens. Le 17 mars 1948, à l'initiative de la France et du Royaume Uni, 5 pays signent le Pacte de Bruxelles qui inspirera le Pacte atlantique. Celui-ci, signé le 4 avril 1949, comprend les 5 membres du Pacte de Bruxelles ainsi que l'Italie, le Portugal (pays fasciste) la Norvège, le Danemark, l'Islande, le Canada et les États-Unis. L'OTAN n'est pas un pacte défensif comme on le dit souvent même s'il se réfère à la charte des Nations Unies mais un pacte qui organise un «système atlantique de sécurité».

Il est certes dirigé contre l'URSS accusée de mener une politique expansive. Or celle-ci ne peut, compte tenu des destructions de la seconde guerre mondiale, envisager une politique de guerre, d'expansion territoriale.

L'article 4 du traité (complété par l'article 5) qui envisage l'action quand l'une des parties est menacée dans son «intégrité territoriale, son indépendance politique ou sa sécurité» montre qu'il s'agit non d'intervenir

Au plan intérieur, les institutions de la V^e République assurent une plus grande stabilité politique. Le «danger communiste» lui semble écarté et il n'est pas fâché de gêner le timide rapprochement entre le FGDS (SFIO + autres mouvements) et le Parti communiste. Au plan extérieur, la guerre froide connaît une accalmie, c'est la détente. Surtout De Gaulle entend doter la France de sa dissuasion nucléaire, expose une nouvelle stratégie «tous azimuts» et entend s'éloigner de l'hégémonie intérieure qui prévaut dans l'OTAN.

Les atlantistes ont combattu cette position. Au nom de la FGDS, Mitterrand dépose une motion de censure contre le gouvernement Pompidou, reprochant à De Gaulle de ne pas «avoir entrepris une véritable politique européenne quand on ne fait pas tout pour détruire l'Europe».

La motion de censure n'a recueilli que 137 voix (il en fallait 242). Les communistes ont soutenu la position de De Gaulle.

Suite à la décision du gouvernement, les soldats américains doivent

de la défense collective et l'instance de sa mise en oeuvre» et «les États s'engagent d'améliorer progressivement leurs capacités militaires». Avec le traité de Lisbonne, la France perd toute indépendance économique et sociale, ainsi que, avec la dernière décision, toute indépendance militaire.

Selon Fillon, la dissuasion nucléaire française n'est pas incluse dans l'OTAN et la diplomatie française resterait indépendante.

Le 11 mars, N. Sarkozy a énuméré les raisons de sa décision :

- la France fait partie de la «famille occidentale» et il faut renforcer les moyens militaires européens,

- face aux menaces (?), «l'Union européenne et l'Alliance atlantique sont les deux piliers de notre défense»,

- le retour au commandement intégré n'est pas une rupture mais l'aboutissement d'un processus (crise des euromissiles en 1983, participation aux interventions de l'OTAN en Bosnie, au Kosovo, en Afghanistan, participation de la France à la force de réaction rapide,

- le réchauffement climatique : l'eau, les régions polaires,

- «l'approche globale des acteurs civils et militaires» et surtout s'occuper des problèmes liés aux «États faillis» (les États voyous de G.W. Bush).

Les idées du secrétaire général de l'OTAN correspondent très exactement au livre Blanc qui supprime la frontière entre défense et sécurité par une organisation qui échappe à tout contrôle démocratique.

La sécurité s'étend à toute la planète et justifie toutes les opérations préventives.

La sécurité à l'intérieur de l'État, ce sont aussi les phénomènes migratoires, les banlieues, le mouvement social.

L'impérialisme «occidental» prétend régenter la planète pour ses propres intérêts et en même temps faire régner l'ordre à l'intérieur. On retrouve là les tendances de 1949 (maintenir l'ordre social).

Le débat à l'Assemblée nationale

Au nom du gouvernement, F. Fillon a défendu les thèses exposées par «Sarkozy, une semaine plus tôt, ajoutant la panégyrique de la politique extérieure française et de la présidence française de l'Union européenne».

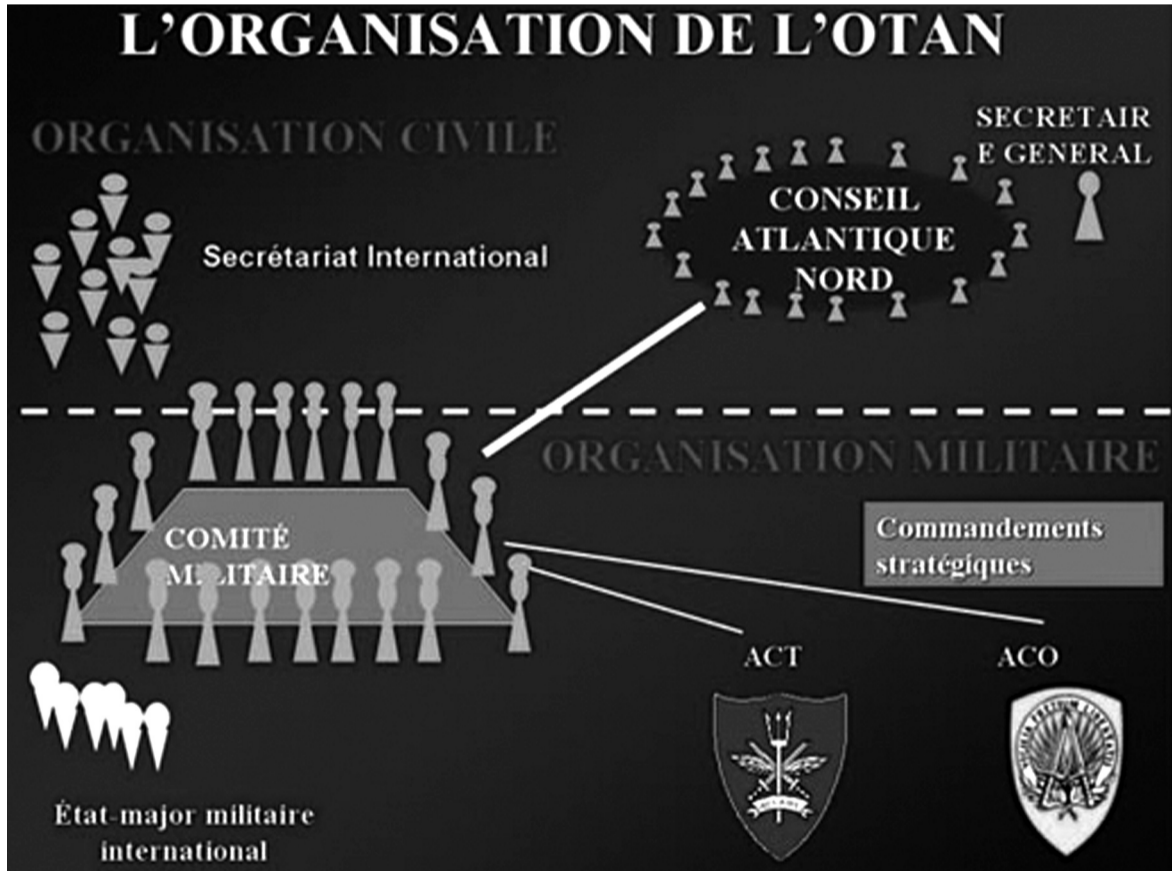
Hormis le député communiste J.-P. Lecocq, aucun des opposants à la proposition présidentielle n'a fait le lien entre l'OTAN et le traité de Lisbonne, entre l'OTAN et la politique européenne en matière de défense. Or, comment soutenir le traité de Lisbonne et s'opposer au retour dans l'OTAN ?

S'exprimant au nom du groupe socialiste Laurent Fabius a dénoncé la rupture du «consensus national» sur la politique indépendante de défense nationale». Pour lui, l'intégration de la France à l'OTAN la fait au contraire renoncer à une défense européenne. Surtout à l'instar d'Hubert Vedrines, il a estimé que dans un monde multipolaire, le raisonnement en terme de bloc est extrêmement dangereux.

N. Mamère a critiqué le mépris du Président de la République à l'égard du Parlement. Il a rapproché l'OTAN (dont il demande la dissolution) organisation militaire, du G20 (G7 aurait été plus pertinent) organisation politique de l'OMC, organisation commerciale, du FMI, organisation économique, de la Banque mondiale organisation financière, toutes organisations dominées par les États-Unis et les grandes puissances européennes imposant leur hégémonie aux pays du sud mais rien sur l'Union européenne.

J.-P. Lecocq a regretté l'absence de référendum, dénoncé la fin de l'indépendance nationale, critiqué aussi l'Alliance atlantique qui vise à défendre les intérêts d'un bloc et fait des propositions : en Europe, non pas l'Alliance atlantique mais des coopérations politiques de défense, la dissolution de l'OTAN, non pas la lutte contre la prolifération nucléaire mais la destruction des armes nucléaires, un désarmement contrôlé et simultané pour assurer la paix du monde.

L'OTAN est renforcée par la décision française. Reste au peuple à organiser la lutte pour la paix et pour ses libertés. Prochain rendez-vous : le 4 avril à Strasbourg.



contre l'URSS mais contre le communisme dans chacun des pays membres. L'activité de la CIA dans ces pays, les subventions accordées aux organisations anti-communistes indiquent bien qu'il s'agissait d'abord d'affaiblir le mouvement communiste.

Le pacte de Varsovie créé en 1954 n'est pas une riposte directe à l'OTAN mais à son élargissement à la RFA (Allemagne de l'Ouest) et au réarmement allemand.

En France, le pacte a été ratifié par 355 voix contre 189 (les communistes et quelques isolés).

La décision de De Gaulle

Lorsque De Gaulle annonce le 21 février 1966 sa volonté de retirer la France du commandement intégré de l'OTAN, il ne quitte pas pour autant l'alliance atlantique. Mais il a estimé que l'OTAN était une gêne pour la France et que la situation était nouvelle.

quitter les trois bases installées en France ainsi que les commandements atlantiques, les troupes françaises stationnées en Allemagne sont retirées du commandement de l'OTAN et le survol du territoire français est conditionné à autorisations mensuelles.

En revanche, la présence française aux institutions politiques de l'Alliance est demeurée.

La politique de Sarkozy

Dans son discours du 11 mars, N. Sarkozy faisait référence explicitement et à juste titre au traité de Lisbonne (comme si celui-ci avait été adopté !...) qui «établit le lien entre la défense européenne et l'Alliance atlantique». Ce lien existait déjà avec le traité de Maastricht, puis il a été réaffirmé et renforcé avec le traité constitutionnel européen. Par rapport au TCE, le traité de Lisbonne aggrave même la dépendance vis à vis de l'OTAN (art 17-4) «fondement

3 états majors français certifiés à Lille, Lyon et Toulon. Reste donc que le commandement militaire intégré,

- la présence de la France renforce le poids de l'Europe. Au travers du discours apparaît fortement cette conception : il faut assurer la sécurité des États-Unis, de l'Europe, de la France dans le monde contre les menaces. Quelles menaces ?

Jeep de Hoop Scheffer qui rend hommage au Livre Blanc de la défense nationale française estime qu'il faut avoir «une approche plus large (que le traité initial de 1949) et considérer petit à petit la nation de sécurité collective plutôt que de nous en tenir strictement à la défense collective» car les menaces sont multiples et complexes et donc assurer la sécurité par :

- la «cyberdéfense» et donc examiner de près les activités dans l'espace,

- «la sécurité énergétique» et donc protéger nos «approvisionnements,